



# ASSEMBLÉE NATIONALE

14ème législature

## structures administratives

Question écrite n° 73360

### Texte de la question

M. Lionel Tardy interroge M. le Premier ministre sur la vérification de la situation des candidats à une haute responsabilité administrative, préalablement à leur nomination. Dans son rapport « Renouer la confiance publique » remis en janvier 2015, Jean-Louis Nadal recommande que les intérêts des candidats à de hautes fonctions administratives fassent l'objet d'une vérification préalable (proposition 4). Cette vérification pourrait prendre la forme d'auditions ou de documents à transmettre au Secrétariat général du Gouvernement. Il souhaite connaître les suites qu'il entend donner à cette proposition, qui nécessite une modification de la circulaire du 10 février 2010 relative aux cadres dirigeants de l'État.

### Données clés

**Auteur :** [M. Lionel Tardy](#)

**Circonscription :** Haute-Savoie (2<sup>e</sup> circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

**Type de question :** Question écrite

**Numéro de la question :** 73360

**Rubrique :** Ministères et secrétariats d'état

**Ministère interrogé :** Premier ministre

**Ministère attributaire :** Premier ministre

### Date(s) clé(s)

**Question publiée au JO le :** [3 février 2015](#), page 643

**Question retirée le :** 20 juin 2017 (Fin de mandat)